Communiqué de presse
6 septembre 2016

Incendie du lundi 5 septembre au cœur du Parc national des Calanques

L'incendie, qui s'est déclaré hier en fin d'après-midi dans le cœur du Parc national des Calanques, a parcouru environ 390 hectares. L'incendie est actuellement fixé mais non maîtrisé, en cours de traitement par les marins-pompiers et les sapeurs-pompiers.

Au départ de Luminy, l'incendie s'est très rapidement propagé en direction de Cassis sur la zone de la route de la Gineste, attisé par un vent violent.

Le Parc national salue le travail remarquable des services d'intervention et de secours : le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) et le Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), qui ont déployé de très importants moyens, aidés par des renforts de la sécurité civile et des départements voisins.

Au total, plus de 800 marins-pompiers et sapeurs-pompiers ainsi que 250 véhicules et d'importants moyens aériens étaient engagés dans la lutte contre cet incendie. Ils ont permis de circonscrire le feu à environ 390 hectares et d'épargner les grands sites patrimoniaux de biodiversité, de paysages littoraux, de culture et d'accueil du public du Parc national des Calanques.

Cet engagement massif de moyens au sol et de moyens aériens reflète la remarquable montée en puissance des dispositifs de lutte et l'excellente coordination du BMPM et du SDIS 13. Ils ont été appuyés par leurs partenaires : l'Office national des forêts (ONF), les services de la préfecture et des collectivités territoriales de Marseille et Cassis et du Département des Bouches du Rhône, la Police nationale et la Gendarmerie, les Polices municipales et le Parc national des Calanques.

PREMIERS ELEMENTS DE BILAN

Les versants Est de Luminy et la plaine de la route de la Gineste ont été fortement impactés par l'incendie, qui a **principalement parcouru des formations de garrigues et de jeunes pinèdes**. Trois habitats naturels d'intérêt communautaire (considérés comme rares et fragiles par l'Union européenne) ont été concernés : falaises, éboulis et pelouses calcaires. Les sols et leurs humus ont également été affectés.

L'impact paysager est également important : la zone touchée se situe en effet aux abords de la cité universitaire de Luminy et de part et d'autre de la route de la Gineste, route touristique et de transit traversant le cœur de Parc national.

Toutefois, **aucun des grands sites paysagers littoraux des Calanques, aucun site écologique majeur et aucune porte d'entrée touristique du Parc national n'a été impacté**.

Contact presse : Laurence Delachaume
Tél : 04 20 10 50 00 / 06 07 23 27 86
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr

Bât A4 - Impasse Paradou
13009 Marseille

Dans les prochains jours, le Parc national des Calanques conduira, en lien avec ses partenaires, une évaluation de l'impact écologique du sinistre.

LE PARC NATIONAL : UN TERRITOIRE PARTICULIEREMENT MENACE

Le Parc national rappelle que la répétition des feux est un facteur préoccupant sur la pérennité des milieux naturels et des paysages. Par ailleurs, les conséquences de l'incendie aggravent les risques d'érosion des sols et de dégâts des eaux en cas de fortes pluies.

Le contexte périurbain du territoire, au cœur de la métropole Aix-Marseille Provence, soumet le Parc national des Calanques à de très fortes pressions, dont les principales sont les pollutions, la fréquentation intensive et le risque de feux de forêt.

La réduction du risque d'incendie figure ainsi, dans la charte du Parc national, comme l'un des 5 défis majeurs. Parmi les actions menées pour prévenir et lutter contre les incendies, l'établissement public du Parc national, les villes de Marseille et de Cassis travaillent depuis plusieurs mois sur un plan de protection des forêts contre l'incendie en lien avec le BMPM, le SDIS 13, l'ONF et les services de l'Etat.

LES PREMIERES MESURES A CONDUIRE APRES L'INCENDIE

Le Parc national des Calanques, avec la Ville de Marseille, propose une réflexion collective immédiate afin de mettre en œuvre les mesures d'urgence adaptées au contexte du cœur de Parc national. Cette démarche, incluant l'ensemble des partenaires (forestiers, propriétaires publics, services de secours…) mobilisés sur le Plan de massif de défense d'incendies, permettra notamment d'aborder les thématiques suivantes :

- sécurisation des axes de circulations routière et piétonnière ;
- réflexion sur la réouverture au public ;
- limitation des risques de ruissellements et d'érosion des sols ;
- suivi de l'état de la végétation et, à moyen terme, accompagnement de la régénération naturelle ;
- prise en compte du retour d'expérience de cet incendie dans le plan de massif.

SECURITE : FERMETURE DES MASSIFS AUX VEHICULES ET AUX PIETONS

Le Parc national rappelle les consignes de sécurité et les interdictions suivantes, valables toute l'année :

- **faire du feu et fumer (sauf dans les secteurs habités et jardins privés pour fumer et faire un barbecue et dans le respect des réglementations existantes) ;**
- **le bivouac, le camping et le caravaning, y compris aux abords des routes.**

Le Parc national rappelle par ailleurs que l'été, le risque d'incendie est particulièrement prégnant et qu'il convient par conséquent d'être vigilant partout et à tout moment.
Malgré la baisse du mistral, le risque reste très élevé pour la saison en raison en raison de la sécheresse.

Pour des raisons de sécurité, la préfecture des Bouches-du-Rhône ainsi que la Ville de Marseille ont interdit aujourd'hui le massif concerné par la zone incendiée (liens ci-dessous) :

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
- **Ville de Marseille**

Ainsi, la route de la Gineste (D559) est fermée à la circulation, et les massifs forestiers situés à l'intérieur et autour du périmètre de la zone incendiée sont interdits aux piétons.